



« *Le Chabot* »

Association de *Protection Rivière Ariège*

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE CREATION
D'UNE RETENUE D'EAU A GERAC COMMUNE D'USTOU
POUR LA STATION DE GUZET NEIGE**

1 – Présentation de la demande

La station de ski alpin de Guzet Neige est propriété du Syndicat Mixte de Guzet dans lequel le Conseil Départemental de l'Ariège détient 52% des parts, la Commune d'Ustou et la Communauté de Communes du Canton d'Oust 24 % chacune. Depuis plusieurs années l'exploitation est déléguée à Altiservice, gérante de plusieurs stations de ski dans le massif Pyrénéen.

Les investissements sont à la charge du propriétaire qui remet les installations au gérant contre rétribution contractuelle, lequel gérant assure l'exploitation du domaine et se rétribue sur le prix des journées de ski.

Par un long et argumenté dossier mis à la consultation, le syndicat Mixte de Guzet (SM) dépose un projet de réalisation d'une retenue d'altitude de 55 000 m³ d'eau sur le secteur de Gérard afin d'alimenter son réseau de canons à neige de culture. Ce projet prévoit de transférer sur la source de Gérard la satisfaction des besoins en eau de la station de ski de Guzet Neige, associant aux prélèvements déjà installés d'eau potable ceux du réseau de neige de culture.

Faisant état :

* d'un réseau déjà existant (piste carrossable, réseau d'alimentation) et de prélèvements d'eau modérés (prélèvement de 15 à 18,5 l/s),

* d'un projet sur un site déjà fortement impacté et relativement pauvre en biodiversité,

* de nécessités économiques et sociales fortes pour conforter et développer l'attractivité de la station,

* de mesures compensatoires en adéquation avec la taille du projet et ses impacts attendus,

le SM de Guzet assure de la bonne faisabilité du projet associée à des impacts environnementaux très minimes.

L'association « le Chabot » de protection des rivières Ariégeoises estime qu'une approche plus critique et moins réductrice de la situation est nécessaire.

2 – un projet anachronique, peu soucieux de développement durable, déphasé face aux défis du changement climatique :

Comme nous l'avons souligné en introduction, le SM de Guzet développe son projet sur 721 pages écrites et 26 pages graphiques très argumentées. Sur une telle masse d'informations, et dans le contexte d'un débat, aujourd'hui très largement partagé, des changements climatiques attendus dans les toutes prochaines années, on était en droit d'attendre une justification forte du projet face à ces défis.

Tel n'est résolument pas le cas puisque sur ces milliers de lignes d'arguments, seules 23 lignes abordent cette problématique pourtant très prégnante sur ces stations Pyrénéennes de faible altitude.

Neige de culture et changement climatique :

Sur Guzet, comme dans toutes les autres stations, l'enneigement artificiel apparaît comme une réponse des gestionnaires des stations de ski aux conséquences du changement climatique. Dans un premier temps (années 1980–1990), l'équipement d'enneigeurs avait pour but de résoudre des problèmes très circonscrits de manque de neige et non d'assurer l'enneigement total d'une piste. Avec l'accentuation des effets du changement climatique, se traduisant dans les stations de sports d'hiver par des manques de neige de plus en plus chroniques, l'objectif est d'assurer un enneigement minimum de la totalité de certaines pistes afin de permettre le fonctionnement à minima des stations. Il s'agit donc d'une forme d'adaptation au changement climatique qui est une « mal-adaptation » car elle participe à l'accentuation du phénomène dont elle essaye d'atténuer les conséquences (voir, ci annexé, le positionnement du mouvement FNE sur la chaîne Pyrénéenne). La mise en place d'un réseau de neige artificielle, en libérant du CO2 terrestre lors des travaux de terrassement, entre autres, participe, tout comme son fonctionnement, à l'aggravation du phénomène.

Par ailleurs, les perspectives de loin les moins pessimistes, prévoient à l'avenir un manque réel de neige en dessous de 1800 m en moyenne. En fonction de l'altitude, dans un futur proche (2030–2050), la hauteur de neige sur les Pyrénées sera réduite de 35 à 60 % et la durée d'enneigement de 25 à 65%. Les fontes de manteaux neigeux seront anticipées de 20 jours à 1 mois à l'horizon 2030, ce qui entraînera une modification importante de l'hydrologie, faisant passer les cours d'eau de montagne d'un régime nival à un régime pluvial.

Aussi, tous les projets d'enneigement artificielle en-dessous de 1800 m sont voués à l'échec à moyen terme (2030–50), la neige ne pouvant pas être fabriquée (sauf adjonction d'additifs chimiques, ce qui est interdit) et ne pouvant pas persister durablement (fonte). Or, la station de Guzet développe son domaine majoritairement entre 1800 et 1400.

C'est dans ce contexte, sans aucune garantie d'avenir et en contradiction avec les objectifs de développement durable, que le SM Guzet développe son projet.

3 – le pétitionnaire n'est pas crédible dans son affirmation de ne dédier l'opération qu'au seul renforcement du domaine skiable actuel :

Le porteur de projet affirme qu'il n'est pas à l'ordre du jour du Syndicat Mixte d'étendre le parc des canons à neige et la surface enneigée de la station mais simplement de conforter le réseau existant et de se donner la possibilité d'un enneigement rapide d'une grande partie de la station. L'investissement se présenterait alors comme une assurance d'ouverture et une vitrine commerciale.

Rien n'est pourtant moins sûr et plusieurs éléments laissent à penser à d'autres possibilités d'utilisation des investissements réalisés ou des désarmements annoncés mais non réalisés.

Ainsi :

L'abandon du captage d'Astoue dans la vallée de Turguilla, est annoncé comme une mesure compensatoire forte (p42 et suivantes).

C'est effectivement une chance de retrouver, dans cette vallée perchée, une nouvelle valeur patrimoniale par la re-naturalisation des débits du cours d'eau de Turguilla. Une chance visuelle aussi de retirer une guirlande de tuyaux accrochés en pleine paroi ou posés à même le sol dans un site classé pour une partie et contigu à un site classé pour une autre.

Toutefois, aucun travaux de désarmement n'est pourtant prévu, laissant très mal augurer de l'intention du pétitionnaire de retirer ces canalisations et le captage associé. Dans le planning des travaux présentés, sur 613 jours de travail et 46 tâches détaillées programmés, pas une tâche ni une seule journée n'est consacrée au désarmement de la canalisation et du captage d'Astoué. Personne ne s'engage à démanteler, pas plus le SMDEA (la convention ne prévoit rien en ce sens) que le SM Guzet ou Altiservice (qui n'apparaît à aucun moment dans le projet).

Mieux, le rapport Mangin de 2011, annexé, recommande directement (p5), compte tenu de l'imprécision des « estimations » de débits de la source de Gérard, de conserver la possibilité d'apports d'Astoue ou de Turguilla.

Autant avouer que le SM Guzet compte bien laisser en place ces installations antérieures meurtrissant le paysage, pour pouvoir s'en resservir plus tard afin d'assurer et d'augmenter les possibilités de remplissage de la retenue en période de pointe d'hiver, qui est la période d'étiage la plus sévère des zones de montagne.

Le pétitionnaire n'apporte aucune garantie que Guzet Neige rendra la vallée de Turguilla à son état initial et retirera les équipements dits « abandonnés ».

Les équipements futurs de la station en canons à neige, prévus dans une tranche ultérieure, restent à l'ordre du jour.

Selon les sources mêmes fournies par le pétitionnaire, l'extension du réseau d'enneigeurs a fait l'objet d'études et de plans précis (fig 48 p 138). Les secteurs Arech, Baby, Muscadet, Picou, Roc Blanc sont concernés et doubleraient le domaine desservi par la neige de culture. De même que le doublement des surfaces enneigées, l'augmentation conséquente de l'épaisseur du manteau neigeux artificiel portée à 80 cm (p247) nécessiterait une augmentation conséquente des besoins en eau. Mis à part 50 % de la piste du Roc Blanc, tous ces secteurs, en dessous de 1800 m d'altitude, sont pourtant, à terme touchés par les effets du réchauffement climatique.

C'est dans cet esprit qu'avait été évaluée en 2009 une première proposition de retenue de près, de 100 000m³, pour assurer l'enneigement des pistes existantes et l'augmentation des secteurs enneigés (p 20 pré-étude 2009, p246, 247, 248 étude d'impact).

A défaut d'une retenue de 100 000 m³, difficile à positionner et à faire accepter, un deuxième remplissage (en période de pointe) de la retenue proposée (55 000 m³) apporterait les mêmes quantités d'eau disponible pour la neige de culture.

Dans cette configuration, la seule source de Gérard serait insuffisante, sans amputer la satisfaction prioritaire en AEP, et nécessiterait le soutien d'une autre ressource en eau. Garder les équipements de la vallée de Turguilla préserve en fait cette possibilité.

Le pétitionnaire n'apporte aucune garantie que Guzet Neige s'en tiendra à ce seul projet déposé à l'enquête publique. Il est alors légitime de soupçonner une opération de « saucissonnage ».

4 – un coût d'investissement démesuré comparé aux bénéfices attendus du projet :

Une station qui coûte déjà cher aux collectivités pour un rendu social minime

Années après années, les stations de ski ariégeoises de faible ou moyenne altitude cumulent des déficits chroniques d'enneigement qu'elles cherchent à pallier par la multiplication des investissements en neige de culture, alourdissant ainsi des charges financières déjà conséquentes.

Les formules de gestion déléguée auprès d'entreprises spécialisées dans l'exploitation des remontées mécaniques se sont multipliées ces dernières décennies. Elles laissent à la charge de la puissance publique (état, collectivités propriétaires ou associées) :

- * les coûts financiers des subventions attribuées (30% des investissements en moyenne),
- * et souvent, une part importante de la charge financière des emprunts adossés à l'investissement.

Le SM Guzet n'échappe pas à la règle et il est remarquable qu'aucune information n'est donnée sur l'implication d'Altiservice dans le remboursement des investissements.

Or, il est notoire que seule une très faible fraction d'usagers bénéficie des investissements réalisés. Les populations locales sont donc touchées par l'augmentation nécessaire de la fiscalité pour satisfaire une minorité privilégiée, puisque de nos jours moins de 9% de la population française pratique des sports d'hiver (« Les sports d'hiver : pratiques et pratiquant ». Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative. Bulletin de statistiques et d'études, 2006).

La création d'emploi est souvent mise en avant par les élus locaux et les gestionnaires des stations de ski. Mais l'emploi créé par le tourisme hivernal est principalement saisonnier et précaire dans des conditions souvent très difficiles. Le porteur de projet avance le chiffre de 200 emplois saisonniers directs et indirects induits par l'activité de la station (p30, données de cadrage) mais à aucun moment il n'étaye ses chiffres ni ne donne les temps effectifs de saisonniers liés à l'activité « travail de la neige et remontées mécaniques ». Ce sont pourtant ceux-là qui sont directement liés à la neige de culture et leur nombre dépend surtout de la taille du domaine ouvert qui, lui, est strictement conditionné par les conditions climatiques (épaisseur d'enneigement naturel, températures maintenant le manteau neigeux), et non assuré par la neige de culture. D'ailleurs, à aucun moment, le pétitionnaire n'apporte d'élément solide pour affirmer que la neige de culture à elle seule permettra l'ouverture de la station malgré le changement climatique défavorable. Il est connu de tous les professionnels de la montagne qu'en l'absence « d'ambiance blanche », la clientèle ne se déplace pas.

A elle seule, la neige de culture ne permet qu'une pratique à minima du ski alpin. Elle n'a donc qu'un impact faible sur l'emploi saisonnier.

Un investissement supplémentaire de 4,76 Millions d'euros pour à peine 2 litres/s supplémentaires

Alors que le projet présenté porte sur :

- * le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la station,
- * le renforcement et la sécurisation du réseau d'eau de neige de culture,

soit deux projets en un, le plan de financement ne fait ressortir que les coûts du projet neige de culture incluant une participation à 50% du renforcement en eau potable. Le projet n'est donc pas du montant annoncé mais plus élevé (il manque le financement de 50 % d'eau potable) et, au vu des documents fournis, il est impossible de chiffrer le montant total des investissements nécessaires.

Ceci d'autant plus que, comme nous l'avons souligné, rien n'est inscrit non plus pour assurer le financement du démantèlement du réseau actuel de Turguilla.

La station est actuellement desservie par deux types d'alimentation en eau : le réseau public d'eau potable, qui est alimenté par la source captée de Gérard pour 7 l/s, et le captage d'Astoué en vallée de Turguilla pour 7,5 l/s effectifs. C'est donc un total en moyenne annuelle de 14,5 l/s qui sont acheminés vers le réservoir de Guzet Neige et la retenue pour canons dans la combe de Guzet (6 000 m³).

Le projet prévoit de tout rapatrier sur la source de Gérard à hauteur de 15 l/s pendant 8 mois et 18,5 l/s pendant 4 mois avec récupération de 1,2 l/s de ruissèlements naturels pendant les mois de fonte et de forte pluviométrie.

Au final, le bilan annuel des débits présenté n'apporte qu'à peine 2 l/s supplémentaires et justifie mal l'importance des sommes publiques engagées.

Quid des engagements d'Altiservice ? Un impact non chiffré sur le prix d'une journée de ski :

L'exploitant du domaine skiable, Altiservice, reste pour sa part étrangement muet sur ce projet qui, au dire du pétitionnaire, doit conforter et augmenter ses revenus financiers.

Les deux parties sont pourtant liées par convention, de mise à disposition pour l'une et de rétribution en retour pour l'autre. Or rien n'apparaît de ces dispositions dans le dossier mis à l'enquête, à croire donc que rien n'est prévu dans le volet « retour ».

Pourtant, même si, dans le meilleur des cas, les subventions sont obtenues et versées aux montants annoncés (1,58 M euros), le solde financé sur emprunt reste très élevé : 3,18 M euros.

La charge de l'emprunt est conséquente et aura donc un impact fort sur le prix de journée.

Dans son rapport de faisabilité (p 53) le SM Guzet fait état d'un amortissement possible de l'investissement sur 15 ans, ce qui, aux taux moyens actuels des prêts aux collectivités (1,75%), laisserait une charge annuelle d'emprunt de l'ordre de 250 000 euros.

Avec un chiffre d'affaire moyen annuel des remontées mécaniques de 1,2 M euros par an (moyenne sur les 11 dernières années – p 21 du rapport de faisabilité), l'impact de la charge d'emprunt à amortir dans le prix de journée serait de 20 %.

Autant dire que le forfait deviendrait prohibitif et placerait la station de Guzet parmi les plus chères des Pyrénées, ruinant son attractivité et contredisant les espoirs annoncés.

5 – Les autres impacts et incohérences du projet :

L'impact paysager :

Sur un secteur déjà impacté et visible de très loin, les zones de remblais prévues sont particulièrement pénalisantes.

* les déblais, apportés massivement sous le Freychet, remaniant les pentes existantes, risquent de rassembler ou d'inverser le sens des écoulements naturels et de provoquer des ravinements comme cela se produit régulièrement ces dernières années lors des épisodes de pluies torrentielles. (cf. Najjar 2006, Lassur 2014, Bonascre 2016...).

Vus depuis le cirque de Cagateille – site classé de forte valeur patrimoniale – ces remblais sont une verrue difficile à masquer.

* les prélèvements de débits sur l'environnement paysager du cirque classé de Cagateille :



Les débits du cirque de Gérard de 50l/s soit 6 000m³ par jour (source et ruisseau), s'écoulent naturellement vers le cirque de Cagateille (site classé 2^{ème} cirque des Pyrénées) et font partie de son attrait touristique.

Il est à noter que la majorité des écoulements d'eau cascading vers le cirque sont en rive droite du ruisseau des Cors.

L'impact des prélèvements (15 à 18,5 l/s), déplaçant leur restitution loin en aval lors de la fonte des neiges (ruisseau du Freychet et de Guzet), affaiblit

la force visuelle des écoulements en cascade dans le cirque.

Ces impacts n'ont pas été évalués.

Il ressort aussi du dossier :

* des manques d'information sur la **technique de capture des écoulements** supplémentaires sur les pentes du Cerda (1,2 l/s) en période de fonte de neige ou de pluies abondantes, qui peuvent, entre autre, perturber les débits de la source de Gérard.

* aucune garantie autre que laissée au bon vouloir de l'exploitant n'est apportée sur **l'arrêt des remplissages de la retenue de 55 000 m³ en période d'étiage** hivernal (février) (P36 et suivantes).

* Il n'est pas présenté d'étude de **perméabilité à la zone de contact avec les karsts** présents près de la retenue, voire sous la retenue. L'étanchéification n'est pas détaillée et peut ne concerner que la digue proprement dite, n'assurant pas la tenue du remplissage (exemple de la « retenue » du col d'en Four en tête de bassin du Touyre, retenue toujours vide à ce jour)

* concernant le dispositif de déglacement de la retenue de Gérard : aucune information n'est donnée sur les émergences sonores du compresseur installé en pied de retenue. Pourtant ce matériel, fonctionnant en continu en période de gel, est susceptible de provoquer des **nuisances sonores perturbantes** pour les espèces présentes sur ce secteur.

* La création de mares de substitution en compensation des zones humides détruites est souvent illusoire.

Présentée comme une solution à la disparition de zones de reproduction et prévoyant de collecter les individus présents lors des travaux destructifs de leur habitats, la création de nouveaux habitats n'est souvent qu'un pis aller et ne sauve qu'une quantité très limitée de spécimens.

Cette proposition ne saurait satisfaire aux préconisations d'éviter, réduire et compenser : capturer les adultes dans les mares pendant la reproduction et les déplacer ailleurs ne permet pas de reconstituer ni une population ni un biotope favorable. Seule une infime partie de la population sera prélevée et l'environnement mettra des années à se re-naturaliser.

* Enfin, nous avons relevé des erreurs (sans conséquences notables sur le projet) dans le dossier présenté :

– Erreur de calcul sur les débits reconstitués de Turguilla (p135) : les prélèvements pour l’AEP et la neige de culture n’impacteront plus le ruisseau de Turguilla qu’en dessous de la confluence avec la restitution de la source de Gérard

– erreurs de dénomination des cours d’eau de Turguilla, la Hilette, Cors (carte 47 p 128) : le ruisseau des Cors nait de la confluence entre le ruisseau de Turguilla et celui de la Hilette.

6 – d’autres voies sont possibles :

Ce projet, totalement inadapté aux enjeux des changements climatiques, ouvrant la porte à d’autres investissements non avoués, impactant fortement les paysages et les milieux, pourrait avantageusement être remplacé par des solutions globalement plus économes. Or aucune autre solution alternative n’est envisagée.

Rationaliser l’existant :

*** Se servir au maximum des équipements existants :**

Au dire même du pétitionnaire, les équipements actuels nécessaires pour la fabrication de l’enneigement artificiel ne seront ni déplacées ni désarmés. Rien n’est prévu comme travaux dans la combe de Guzet où est installée l’usine à neige et la réserve actuelle de 6 000 m³.

Cette perspective laisse ouverte la possibilité de réutiliser l’existant au maximum des possibilités offertes par le site. Toute la partie canalisations, réservoir d’équilibre et répartiteur du col d’Escot, bassin de reprise et capture de la source de Gérard, ne feraient plus l’objet que de rénovation ou renforcement.

Par contre, s’il peut paraître tout à fait pertinent, de rassembler les investissements de la ressource en eau et son entretien sur la source de Gérard, rien ne s’oppose à **déplacer le lieu de stockage vers le domaine existant déjà fortement anthropisé.**

Les travaux nécessaires au renforcement et à la sécurisation de la ressource en AEP et neige de culture se limiteraient alors à l’aménagement–reconstruction du bassin existant dans la combe de Guzet.

Ainsi, il paraît possible de minimiser les coûts tout en gardant des fonctionnalités identiques au projet ou très proches des objectifs déclarés.

*** Augmenter la capacité de stockage du bassin actuel de la combe de Guzet :**

La configuration du site de la Combe de Guzet : pertinence du positionnement géographique, courbes de niveau, disponibilité du foncier ... a déjà permis l’installation du réservoir de stockage d’eau nécessaire à la fabrication de la neige de culture du domaine skiable actuel.

Rien ne semble s’opposer à prolonger cette utilisation.

Une étude technique de cette possibilité aurait dû être prioritaire. Or aucune trace de ce type de recherche alternative n’apparaît dans le projet.



Pourtant les possibilités d'augmentation de la capacité de stockage de la retenue existante ou de création d'une nouvelle retenue sont envisageables.



Site de la retenue existante pouvant être étendu vers le nord-ouest.



Cette solution aurait, outre la réutilisation du maximum d'équipements existants, l'avantage de concentrer les investissements sur les secteurs déjà les plus équipés, préservant ainsi un environnement le moins artificialisé possible. Comme toutes les stations de ski alpin de faible à moyenne altitude, Guzet aura à court ou moyen terme à s'interroger sur son futur. Ce jour là, l'atout d'une nature la plus intacte et préservée possible sera déterminant pour s'orienter vers un « tourisme vert » en lieu et place du « tourisme blanc ».

Rester sur le domaine existant, désarmer Astoué et re-naturaliser la vallée de Turguilla permet ainsi d'envisager un avenir différent.

7 – conclusions

Pour toutes les raisons évoquées, ce projet ne peut être accepté en l'état :

- * C'est un projet anachronique, peu soucieux de développement durable, déphasé face aux défis du changement climatique.***
- * Le pétitionnaire n'apporte aucune garantie que Guzet Neige rendra la vallée de Turguilla à son état initial et retirera les équipements dits « abandonnés ».***
- * Le pétitionnaire n'apporte aucune garantie que Guzet Neige s'en tiendra à ce seul projet déposé à l'enquête publique. Il est alors légitime de soupçonner une opération de « saucissonnage ».***
- * C'est un coût d'investissement démesuré comparé aux bénéfices attendus du projet.***
- * Le bilan annuel des débits présenté n'apporte qu'à peine 2 l/s supplémentaires et justifie mal l'importance des sommes publiques engagées.***
- * Un nombre important de points ne sont pas traités.***
- * Aucune solution alternative n'est envisagée. Or d'autres voies sont possibles***

Notre association « le Chabot » de Protection des Rivières Ariégeoises émet donc un avis très défavorable à ce projet tel que présenté.

Varilhes le 21 novembre 2016

Pour APRA « le Chabot »

Henri Delrieu

